

# Les Français du Royaume-Uni s'inquiètent pour leurs retraites

En bloquant le transfert des fonds de pension vers la France, le fisc britannique alimente l'anxiété des expatriés depuis le vote du Brexit

LONDRES - correspondance

L'affaire est remontée jusqu'à l'Assemblée nationale française. Mercredi 21 décembre, Christophe Premat, le député socialiste des Français de l'étranger pour la circonscription qui comprend le Royaume-Uni, a interpellé le secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes, Harlem Désir.

Dans une question plus large sur le statut incertain des Français

vivant au Royaume-Uni après le Brexit, il s'est inquiété d'une récente décision des autorités fiscales britanniques : désormais, celles-ci interdisent le transfert vers la France et l'Italie des fonds de pension détenus au Royaume-Uni – à moins d'accepter une taxation à 55 %.

« Si c'est confirmé, il s'agirait d'une confiscation pure et simple de l'argent que beaucoup ont investi pour leurs vieux jours », accuse M. Premat. Le député français

y voit plus qu'un hasard de calendrier, alors que le gouvernement britannique a promis d'ouvrir officiellement les négociations sur le Brexit d'ici à fin mars. « Cette décision prise à trois mois de l'application de l'article 50 n'est évidemment pas innocente », affirme-t-il.

Chez certains Français qui vivent au Royaume-Uni, l'inquiétude monte. « Cela fait plusieurs années que j'épargne dans le fonds de pension de mon entreprise et je commence à craindre de tout voir partir en fumée », témoigne Michaël Vincent, premier secrétaire de la section de Londres du Parti socialiste, qui a tiré la sonnette d'alarme à ce sujet.

Les experts en retraite se veulent pourtant rassurants. « Cela n'a rien à voir avec le Brexit et il ne s'agit pas de punir un pays ou un autre », affirme Geraint Davies, directeur et fondateur de Montfort International, société de gestion patrimoniale. « Franchement, ce n'est pas lié à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne », confirme Béragère Hassenforder, associée chez Altyx, cabinet de conseil en gestion de patrimoine spécialisé

**« Il s'agirait d'une confiscation pure et simple de l'argent que beaucoup ont investi pour leurs vieux jours »**

CHRISTOPHE PREMAT  
député PS

sur le Royaume-Uni et la France. Même si les transferts de fonds de pension sont bloqués, rien n'empêchera un Français de conserver son argent outre-Manche et de le toucher normalement au moment de sa retraite, assure cette spécialiste. Il n'est absolument pas question de confiscation.

La polémique illustre l'extrême sensibilité des résidents français au Royaume-Uni depuis le vote en faveur du Brexit. Elle trouve son origine dans une décision passée initialement inaperçue le 15 novembre. Her Majesty's Revenue and Customs (HMRC), le fisc bri-

tannique, a publié ce jour-là une mise à jour des fonds de pension étrangers vers lesquels un transfert est autorisé. La tendance est au durcissement des règles : 82 fonds de pension ont été retirés de la liste mondiale, dont tous ceux concernant la France et l'Italie.

**Répercussions limitées**

HMRC refuse de donner ses raisons. Mais techniquement, les experts y voient des explications rationnelles. Pour bénéficier d'avantages fiscaux, les fonds de pension britanniques doivent respecter une série de règles strictes et notamment l'interdiction de retrait d'argent avant l'âge de 55 ans, sauf en cas d'incapacité de travail. « En France, l'âge est de 62 ans, mais il existe davantage de possibilités pour retirer son argent plus tôt : le décès du conjoint, la banqueroute personnelle, la grande invalidité ou encore la fin des droits au chômage », explique M<sup>me</sup> Hassenforder. Le fisc britannique a probablement jugé que les règles françaises étaient trop laxistes et il a décidé de bloquer les transferts vers les fonds de pension français.

La décision n'aura que des répercussions limitées. Selon M. Davies, pas plus de 2 000 personnes par an transfèrent leur retraite privée vers la France ou l'Italie. La majorité des Britanniques présents en France ou des Français rentrés après un passage au Royaume-Uni laisse son argent outre-Manche.

Reste que la date de la décision, quelques mois après le vote en faveur du Brexit, laisse pensif. Dans les permanences régulières qu'il tient au Royaume-Uni, Christophe Premat reçoit des Français inquiets de leur sort. Leur anxiété vient s'ajouter à une longue liste de questions sans réponse qu'il va, indique le député socialiste, falloir clarifier : « On m'interroge sur la naturalisation britannique, sur la naturalisation française des conjoints, sur le possible changement des frais universitaires, sur les retraites... Les Britanniques ont engrangé une machine infernale. » Et le moindre changement fiscal apparemment technique prend immédiatement une ampleur inédite. ■

ÉRIC ALBERT

## Croissance plus dynamique au troisième trimestre

La croissance du Royaume-Uni au troisième trimestre a été révisée en hausse de 0,1 point, à + 0,6 %, grâce à une contribution plus forte que prévu du secteur des services, a annoncé, vendredi 23 décembre, l'Office national des statistiques (ONS). Cette révision à la hausse est une nouvelle preuve que l'activité britannique est jusqu'à présent restée ferme depuis le vote du 23 juin en faveur du Brexit. L'ONS a toutefois annoncé avoir révisé en légère baisse, de 0,1 point, les chiffres de la croissance aux premier et deuxième trimestres, qui s'établissent désormais à 0,3 % et à 0,6 % respectivement. Si la croissance a été plus vigoureuse que prévu au troisième trimestre, c'est grâce, notamment, à une bonne performance de la finance. En revanche, la production industrielle a reculé de 0,4 % et la construction de 0,8 %.